

CONTRAT AUTO SANS PERMIS



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
Version V07 06.2019

L'assurance en plus facile.

Contrat standard destiné aux conducteurs avec ou sans antécédent(s) d'assurance Auto sans permis, sans problème particulier.

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> > Personne Physique > Le souscripteur est obligatoirement le conducteur désigné et habituel du véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> > Personne Morale, Usage : affaire commerce, tous déplacement, TPM, TPV, Taxi, Ambulance, auto-école, corbillards, flottes de véhicules.
ÂGE	<ul style="list-style-type: none"> > De 21 à 75 ans 	<ul style="list-style-type: none"> > Personne de moins de 21 ans et de plus de 75 ans
ANTÉCÉDENTS	<ul style="list-style-type: none"> > Demandés sur les 5 dernières années 	<ul style="list-style-type: none"> > Résiliation compagnie pour sinistre ou Non paiement de prime > Résiliation / Annulation pour fausse déclaration
ASSURANCES	<ul style="list-style-type: none"> > 6 mois sur les 24 derniers mois précédant la souscription dans le cadre d'un contrat voiturette Avec Antécédent > Aucun antécédent Voiturette dans le cadre d'un contrat voiturette Sans antécédent (Si antécédent Auto auparavant, communiquer le RI) 	
SINISTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'à 2 sinistres dont 1 responsable 	<ul style="list-style-type: none"> > Sinistre corporel
INFRACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Suspension ou annulation du permis de conduire pour défaut de points (voiturette sans antécédent) 	<ul style="list-style-type: none"> > Permis a été annulé ou suspendu pour faits de violence, délits de fuite, alcoolémie et stupéfiants
FAITS AGGRAVANTS	<ul style="list-style-type: none"> > Aucun 	

VEHICULES : Certificat d'immatriculation* au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint concubin

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Voiturette dite "quadricycle léger" puissance maximale de 4KW > Quadricycle léger à moteur 	<ul style="list-style-type: none"> > Véhicules avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicules de location, véhicules transformés, Taxis

* Certificat d'immatriculation au nom des parents si le souscripteur a moins de 25 ans

PERMIS

ON ACCEPTE

> **BSR ou Permis AM** obligatoire si l'assuré est né après le 01/01/1988

GARANTIES

Les Garanties	Mini	Medium ¹	Maxi ²
Responsabilité Civile	Obligatoire		
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Bris de Glaces		✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion		✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques		✓	✓
Attentats		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓

¹ - Refus de cette garantie possible selon les éléments déclarés

² - Uniquement pour les véhicules sans permis de moins de 4 ans

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

IMMÉDIATEMENT (à la délivrance de la carte verte)

- › Original des **Conditions Particulières signées** par l'assuré*
- › Original du **Relevé d'Informations** au nom du souscripteur et des conducteurs déclarés datant de moins de 3 mois pour les 24 derniers mois d'antécédents
- › Copie du **Permis du BSR ou AM** pour les conducteurs nés après le 01/01/1988
- › **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires
- › **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
Si le CI est barré **de - de 3 mois** : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture
Si le CI est barré **de + de 3 mois** : justifier par écrit le motif + justificatif de dépôt du dossier en préfecture

SOUS 30 JOURS (maximum)

- › **Certificat d'Immatriculation** au nom du souscripteur ou du second conducteur ou de son conjoint, concubin, pacsé.

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :
Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel Comptant 1 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗

(1) **Paiement par Carte Bancaire** (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)
Les prélèvements s'effectuent à partir du 3 de chaque mois et sont renouvelés si besoin 2 fois à savoir le 10 et le 15. (Ces dates peuvent varier selon les contraintes calendaires).

(2) **Paiement par RIB** (après réception du mandat de prélèvement SEPA)
Le prélèvement s'effectue uniquement le 10 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement, des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

FRANCHISES

Franchise Incendie / Vol / Dommages
<p>400 € > Voiturette avec antécédents 800 € > Voiturette sans antécédent Doublement des franchises ; - Vol : si le vol a lieu sur la voie publique entre 22h et 7h du matin - Dommages : si accident seul ou vandalisme ou sinistre sans tiers identifié.</p>
Franchise Bris de Glaces
140 €

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une question sur un contrat ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Téléphone : 02.99.98.00.00

Plus d'info sur : www.april-on.fr

Une question sur l'assistance ?

Contactez **INTER PARTNER ASSISTANCE**
disponible 24h/24 7j/7

Une question sur la protection juridique ?

Contactez **SOLUCIA**
disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés.

Téléphone : 09.69.32.96.74 (prix d'un appel local)

Une question sur un sinistre ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00